



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 20 juin 2019

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 20 juni 2019

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. HELLINGS, Premier Echevin-Président; Eerste Schepen-Voorzitter; Mme mevr. HARICHE, M. dhr. OURIAGHLI (excepté pour les points 5 à 7 - uitgezonderd voor de punten 5 tot 7), M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN (excepté pour les points 5 à 7 - uitgezonderd voor de punten 5 tot 7), M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN (excepté pour le point 5 - uitgezonderd voor punt 5), Mme mevr. HOUBA (excepté pour les points 5 à 7 - uitgezonderd voor de punten 5 tot 7), Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

164 Centrale d'achats - Section II - Marchés fermes - (2256117)

Engagement provisoire 19/16467.- Projet d'investissement FH47-49-2018.- Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la fourniture et le placement de literie pour divers établissements de la Cellule Crèches - Petite enfance du Département Démographie (CDA/010713/DSP).- Principe.

1. Adopter le principe du marché.
2. Estimer la dépense à 40.000,00 EUR, T.V.A. de 21% comprise.
3. Réserver la dépense à l'article 84447/74451 du budget extraordinaire de 2019 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).
4. Passer le marché par procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a, de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.
5. Consulter les 4 opérateurs économiques suivants, seul un opérateur économique établi à Bruxelles étant en mesure de présenter une offre pour le marché :
 - AUX ATELIERS DE PAPYMOUSSE SPRL, rue du Noyer 29 à 1000 Bruxelles;
 - ETABLISSEMENTEN VRIJDAGHS bvba, Moortelstraat 14 à 9160 Lokeren;
 - EUROMOUSSE bvba, Mallaardstraat 37 à 9400 Ninove;
 - SOCIETE INDUSTRIELLES DES PLASTIQUES SA, avenue Solvay 3/PARC à 1300 Wavre.
6. Adopter le cahier spécial des charges n° CDA/010713/DSP.
7. Financer la dépense par un emprunt.
8. Adopter le projet d'arrêté.
9. Communiquer la présente décision pour information au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance, en application de l'article 234§3 de la nouvelle loi communale.

De 1 à 8. Adopté.- Le Collège prend l'arrêté y relatif., 9. Section et Conseil du 01/07/2019 pour information.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 20 juin 2019
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 20 juni 2019

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Premier Echevin-Président,
De Eerste Schepen-Voorzitter,
Benoit Hellings (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

